

Égalité

24

Nous vivons dans une société qui demande aux gens de se former davantage pour avoir accès à des positions sociales valorisées. Cet article s'intéresse à la situation des jeunes étrangers en matière de formation post-obligatoire. Nous explorons divers facteurs susceptibles d'exercer une influence sur leurs possibilités d'accéder à ce type de formation.

On peut considérer la formation comme un processus de développement, sur la base des acquisitions de la scolarisation primaire et de capitaux socioculturels, dont l'investissement peut assurer ultérieurement l'obtention d'un statut social. Le type et le niveau de formation atteints déterminent dans une large mesure les possibilités et le niveau d'insertion dans la structure sociale, en particulier dans la structure professionnelle (Lévy 2002). Le fait de ne pas avoir une qualification rend par ailleurs plus vulnérable face aux risques de chômage: ainsi, les personnes sans formation post-obligatoire représentent en 2000, 22 % des personnes actives, mais 38 % des sans emploi de longue durée (OFS 2000: 11).

La formation post-obligatoire en Suisse

Même si l'offre de formations post-obligatoires est très large en Suisse, ce type de formation, à la différence de la scolarité obligatoire, ne concerne pas tout le monde. Certes, aujourd'hui la grande majorité des jeunes, près de 9 sur 10 à l'âge de 20 ans (OFS 2002), poursuivent et achèvent une formation post-obligatoire, mais une partie d'entre eux arrête là leur formation sans avoir obtenu un diplôme. En fait, trois possibilités sont définies comme «normales» à la fin de la scolarité obligatoire et mènent à des positions spécifiques dans le monde du travail, à différents niveaux de qualification.

■ La première issue, quantitativement la plus importante, consiste à suivre une formation professionnelle qui mène à l'obtention d'un Certificat fédéral de capacité et, par la suite, à l'exercice d'un travail qualifié. Cette formation se fait le plus souvent en apprentissage dans une entreprise et, plus rarement, en école. Depuis quelques années, la formation professionnelle peut être complétée par une maturité professionnelle, donnant accès à une formation de niveau supérieur, dit tertiaire, en particulier aux Hautes écoles spécialisées.

■ La deuxième issue passe par un deuxième degré de formation secondaire, au-delà de la formation obligatoire. Le diplôme secondaire supérieur acquis, maturité fédérale ou diplôme, permet l'accès à des formations tertiaires (université, écoles supérieures, hautes écoles spécialisées), préparant à des fonctions de spécialiste ou de cadre. Le passage par le secondaire supérieur est aujourd'hui bien plus fréquent que par le passé.

des chances?

■ La troisième issue comporte un passage direct au monde du travail après la fin de la scolarité obligatoire. Cette possibilité est devenue très peu fréquente et n'est plus encouragée. Pourtant, quitter le système de formation et entrer à 16 ans sur le marché du travail était en effet tout à fait courant il y a trente ou quarante ans. C'était la situation d'environ un tiers de jeunes en 1960. Sous l'angle des normes sociales, ce parcours faisait partie de la trajectoire typique des jeunes ouvriers. Or, ce qui était socialement considéré comme une situation «normale» pour la génération précédente, représente aujourd'hui une situation marginale, hors normes, tant pour les instances scolaires que de formation professionnelle. L'obtention d'un diplôme post-obligatoire est en effet devenue une obligation sociale (Eckmann et al. 1994).

En fait, la démocratisation des études depuis les années soixante et les transformations du marché du travail, avec des exigences d'un meilleur niveau de formation des salariés, ont eu comme effet une importante élévation du niveau de qualification atteint par la majorité des jeunes et un allongement généralisé des études. En Suisse cette expansion s'est d'abord manifestée dans le secteur de la formation professionnelle en mode dual, bien avant de s'étendre aux formations gymnasiales (Hutmacher 1993). Ce n'est qu'à partir de la fin des années quatre-vingt que l'on observe une certaine désaffection par rapport aux filières professionnelles courtes au bénéfice des formations secondaires générales, liée à la crise économique du début de la décennie et aux réformes structurelles qui ont réduit le nombre de postes disponibles dans les entreprises (Stocker 1999).

En tout état de cause, les formations post-obligatoires se sont généralisées au point de devenir socialement indispensables pour tous jusque vers 19 ans. Cette tendance, bénéfique pour la majorité, affaiblit cependant la position de la minorité de jeunes (14% des femmes et 8% des hommes à 20 ans) qui restent en dehors de ces formations. En même temps, l'augmentation du phénomène de concurrence rend l'acquisition de diplômes à la fois plus nécessaire et moins utile. Au fond, il faut apprendre plus, lorsqu'on est jeune, sans pour autant que cela garantisse une position sociale pour la suite de l'existence (Eckmann et al. 1994).

Formation post-obligatoire: situation des étrangers

Dans ce contexte, d'une tendance générale à l'allongement de la formation et où l'obtention d'un diplôme post-obligatoire est devenue une exigence sociale, on peut se demander si les étrangers participent à cette dynamique.

La réponse à cette question est complexe. Comme le montre Haug, d'une part les étrangers sont en moyenne moins qualifiés que les Suisses; beaucoup d'entre eux n'ont fréquenté que l'école obligatoire ou une formation sur le tas. D'autre part, la proportion de titulaires d'un diplôme universitaire est également plus élevée chez les étrangers que chez les Suisses. Le même auteur rappelle que dans l'économie privée, plus de 40% des scientifiques qui s'occupent de recherche et développement sont de nationalité étrangère (Haug 1995: 18).

Du fait de la segmentation du marché du travail, la population étrangère est très hétérogène tant du point de vue de ses qualifications que de ses origines. Alors que les Européens du Nord ont dans leur grande majorité achevé une formation post-obligatoire, tel n'est pas le cas de ceux en provenance de l'Europe du Sud: la proportion des familles issues de cette région dont aucun des parents n'a achevé une formation post-obligatoire s'élève à 42% alors que la proportion est de 8% pour les autres parents étrangers (OFS 2002: 659). Cette différence traduit l'histoire migratoire de différentes nationalités. Les pays du Sud considérés (Italie, Espagne, Portugal, ex-Yougoslavie, Grèce, Turquie) constituent les bassins de recrutement d'une force de travail destinée à des emplois non qualifiés (Stocker, 1999).

Les différences de niveau de formation entre Suisses et étrangers et au sein des populations étrangères, tendent à s'atténuer dans le cas des jeunes, mais demeurent importantes. En 1995, 8% des jeunes suisses âgés de 17 à 24 ans ne sont pas allés au-delà de la scolarité obligatoire, alors que tel a été le cas de 23% de jeunes d'origine étrangère. La même année, 75% des Suisses âgés de 16 à 20 ans suivaient une formation secondaire supérieure, c'était également le cas de 53% seulement des étrangers résidents du même âge. Les différences selon l'origine géographique des étrangers étaient cependant très importantes: presque tous les jeunes originaires d'Europe du Nord

suivaient une formation post-obligatoire, la proportion des Espagnols et Italiens était de deux tiers, alors que seul un tiers des ex-Yougoslaves, Turcs et Portugais se trouvaient dans ce type de formation (Lischer 1997: 23).

Par ailleurs, en 20 ans, la fréquentation des formations post-obligatoires s'est accrue de 19 % pour les jeunes Suisses âgés de 16 à 20 ans et seulement de 7 % pour les jeunes étrangers (Müller 2001). Ce résultat ne rend cependant pas compte encore une fois de la grande diversité des populations étrangères: alors que l'accès à la formation post-obligatoire des jeunes Espagnols et Italiens est en nette amélioration depuis les années quatre-vingt (Bolzman et al. 2003), la situation semble plutôt en voie de détérioration pour les jeunes ex-Yougoslaves et Turcs, qui étaient plus performants à la fin de la scolarité obligatoire dans les années quatre-vingt (Lischer 1997).

Il y a encore peu d'études sur la scolarité et la formation des migrations dites récentes. Les rares travaux dans le domaine mettent en évidence qu'aussi bien les Portugais (Eckmann et al. 1994; Witzig-Marinho 1996) que les Turcs (Hämmig 2000; Fibbi et al. 2003), tendent à quitter l'école plus tôt et à s'insérer comme jeunes travailleurs et travailleuses sur le marché de l'emploi. Les jeunes femmes sont encore plus touchées que les jeunes hommes par l'absence de qualifications.

Formation professionnelle: quelques obstacles

La voie de l'apprentissage a la préférence des jeunes étrangers. En 1997, trois adolescents étrangers sur quatre souhaitaient suivre ce type de formation, contre deux jeunes suisses sur trois. Les premiers ont cependant plus de difficultés pour trouver une place d'apprentissage que les seconds: la même année seulement un tiers des jeunes étrangers avait obtenu une réponse positive à leur demande, tandis que deux tiers des jeunes suisses disposaient déjà d'une promesse d'engagement (OFIAMT 1997). Par ailleurs, la même étude indiquait que les places disponibles étaient d'abord attribuées à des jeunes suisses, tandis que les jeunes étrangers devaient patienter bien

plus longtemps avant d'être engagés. En outre, lorsque les jeunes étrangers poursuivent une formation après la scolarité obligatoire, ils sont sur-représentés dans les préapprentissage et les formations élémentaires et sous-représentés dans les apprentissages les plus valorisés (OFS 2002). De plus, les jeunes étrangers semblent être plus touchés par la résiliation du contrat d'apprentissage que les jeunes suisses: c'est le cas à Bâle-Ville par exemple (Ehret 1999).

Plusieurs facteurs peuvent expliquer en amont les inégalités entre nationaux et étrangers face à l'apprentissage, et plus largement face à la formation. Sans prétendre à l'exhaustivité, on peut mentionner l'origine sociale modeste de la majorité des enfants migrants qui les désavantage face à l'école, d'autant plus que l'école refuse à reconnaître le rôle des inégalités sociales dans la production de l'échec scolaire (Hutmacher 1993). Un autre facteur est le traitement inégal des différences culturelles et linguistiques par l'école: lors du processus de sélection effectué vers la fin de la scolarité obligatoire, l'école ne reconnaît pas les compétences linguistiques des enfants étrangers ne parlant pas les langues dominantes; ils sont envoyés dans des classes qui ne correspondent pas à leurs compétences effectives (Müller 2001). De plus, aux dires des jeunes et de leurs parents, certains enseignants peuvent jouer un rôle lors de l'orientation, en sous-estimant les possibilités des élèves à poursuivre des études du fait de leur origine étrangère et défavorisée (Bolzman, 1996). Ainsi, sur un fond de discours prétendant à l'égalisation des chances, les moins favorisés par le système de formation voient leurs aptitudes moins reconnues.

Mentionnons encore qu'une partie des familles immigrées disposent d'une information insuffisante, d'une part sur l'importance de la formation en Suisse pour la «réussite» sur le marché du travail, d'autre part sur les diverses manières de rebondir en cas d'un premier échec à un apprentissage. La conséquence est que certains jeunes, en particulier ceux arrivés vers la fin de l'adolescence en Suisse, renoncent à poursuivre leur formation après la scolarité obligatoire; d'autres abandonnent en cours de route une formation commencée, faute d'orientation et de soutien adéquats (Eckmann et al. 1994). Souvent on évoque également le fait que les familles ont soit trop, soit pas assez d'ambitions pour leurs enfants, ce qui rendrait difficile une adaptation «réaliste» aux possibilités existantes.

En outre, certaines communautés immigrées souffrent de préjugés tenaces à leur encontre de la part de l'environnement national et local. Les jeunes issus de ces nationalités sont parfois confrontés à un regard stigmatisant de la part des employeurs qui rend plus difficile leur tâche de trouver une place d'apprentissage.

Il y a enfin des restrictions imposées par le statut de séjour et qui concernent uniquement certaines catégories d'étrangers. Celles-ci accroissent l'inégalité des chances face à l'apprentissage.

Chancengleichheit?

Die Bildungsmöglichkeiten haben sich in den letzten Jahrzehnten stark verändert und diversifiziert. Generell wird erwartet, dass die jungen Leute sich über eine längere Periode hinweg ausbilden, um für die Ansprüche des Arbeitsmarktes besser gerüstet zu sein und über grössere Chancen zu verfügen, qualifizierte berufliche Positionen zu erlangen. Auf ausländischen Jugendlichen lastet diese Herausforderung in besonderem Masse. Die Chancen, eine gute Ausbildung nach der obligatorischen Schulzeit absolvieren zu können, hängt von verschiedenen Faktoren ab. Manche unter ihnen sind schon allein wegen ihres Aufenthaltsstatus benachteiligt. Diejenigen, die keinen Zugang zu einer qualifizierenden Bildung haben, finden sich häufig in Situationen wieder, welche das Risiko von prekären Lebensverhältnissen in sich bergen.

Précarité du statut de séjour

A la différence des formations en école, l'apprentissage en entreprise est considéré comme une activité lucrative et est soumis aux mêmes règles d'accès que les autorisations de travail. De ce fait, seuls les jeunes étrangers au bénéfice d'une autorisation d'établissement (permis C) ont accès sans restriction à pratiquement toutes les possibilités d'apprentissage. Les jeunes filles et les jeunes gens disposant d'une autorisation de séjour (permis B), du statut d'admission provisoire (permis F), de requérant d'asile (permis N) ou de personne à protéger (permis S) peuvent postuler à un apprentissage, à condition qu'aucun ressortissant suisse ou détenteur d'un permis C ne soit sur les rangs pour la même place. Par ordre de priorités, les détenteurs d'un permis F, N ou S viennent d'ailleurs après ceux qui possèdent un permis B. En d'autres termes, les jeunes qui possèdent en particulier l'un de ces trois derniers types de permis sont préférentiels par rapport à l'éventail d'options d'apprentissage qui leur est ouvert. Ils doivent se contenter, dans le meilleur des cas, des formations les moins prestigieuses. La situation est encore plus dramatique pour les jeunes «sans-papiers» pour lesquels les portes de l'apprentissage professionnel, et même des stages en entreprise, sont complètement closes, alors que nombre d'entre eux ont fait leur scolarité obligatoire en Suisse (Carreras, Perregaux 2002).

De plus, dans la mesure où les permis F, N et S sont des autorisations d'une durée indéterminée, révocables à tout moment par décision de l'autorité, rares sont les employeurs disposés à engager un jeune détenteur de l'un ou l'autre de ces permis. La précarité de ces statuts peut ainsi avoir comme conséquence une mise à l'écart durable de la formation post-obligatoire des jeunes concernés. Une recherche sur des jeunes kurdes met en évidence les difficultés administratives auxquelles sont confrontés les jeunes avec un permis N. Ces jeunes se sentent exclus de manière injuste des possibilités de formation professionnelle, estimant que leurs mérites ne sont pas pris en compte (Sofi 2001). Une étude sur les Kosovars au bénéfice de l'Action humanitaire 2000, qui visait à accorder l'admission provisoire aux requérants d'asile remplissant un certain nombre de critères (ODR 2000), met également en évidence que les jeunes disposant d'un permis F n'ont guère des chances d'accéder à une formation professionnelle (Kiss 2002). Ces jeunes sont contraints de faire des stages ou d'entamer des formations «sur mesure» dont la reconnaissance sur le marché de l'emploi est loin d'être garantie.

D'autres difficultés pour la poursuite d'une formation post-obligatoire résultent également, de manière directe ou indirecte, de la condition juridique des étrangers: elles concernent en particulier les exigences pour le regroupement familial. Les personnes disposant d'un statut de requérant d'asile n'ont pas la possibilité de faire venir les membres de leur famille qui ne sont pas arrivés avec elles en Suisse. Pour ce qui est des permis B, des exigences de revenu et de logement sont toujours appliquées pour donner le feu vert à un regroupement familial (Bolzman et al. 2002). Ces conditions draconiennes entraînent parfois de longues séparations entre parents et enfants. Lorsque ces derniers ont fréquenté des écoles moins exigeantes ou que leur scolarité a été perturbée par la situation générale de leur pays d'origine, ils ont beaucoup de problèmes pour rattraper leur retard, s'ils arrivent en Suisse vers la fin de la scolarité obligatoire ou après la fin de celle-ci (Cattafi-Maurer et al. 1998).

L'égalité des droits et de traitement est un des principes fondamentaux des sociétés démocratiques, décrétée par des traités internationaux et par la Constitution suisse. Lorsque, au nom des différences, réelles ou imaginaires, on introduit une inégalité des droits ou de traitement on peut parler de discrimination. Comme le rappelle Pauchard (1999), certaines discriminations sont interdites par la loi (celles basées sur le sexe, la race ou la

religion par exemple), et d'autres sont établies par la loi. C'est le cas notamment de celles liées au statut d'étranger. Parce qu'une personne n'a pas la nationalité de l'État où elle réside, et en particulier la bonne autorisation de séjour, elle ne sera pas traitée de la même manière que les nationaux, en tout cas dans certains domaines, notamment celui de la formation professionnelle.

Dans un contexte où la possession d'un diplôme est devenue une norme sociale, établir des barrières juridiques à l'égard de ceux qui, pour diverses raisons, ne disposent pas des mêmes chances au départ, équivaut à les mettre dans une situation qui renforce à terme leurs risques de précarité. Ils sont placés dans une position structurelle qui rend moins accessible leur participation à des offres de formation ultérieures et diminue ainsi leurs chances d'intégration.

Claudio Bolzman est sociologue. Il est professeur à l'Institut d'études sociales de Genève et chargé de cours à l'Université de Genève. Ses recherches portent principalement sur les modes d'insertion sociale et professionnelle des immigrés d'une génération à l'autre, ainsi que sur les processus identitaires qui les accompagnent. Il s'intéresse également à l'influence des politiques migratoires et sociales de formation sur les modes d'insertion des immigrés. Il est l'auteur de nombreuses recherches et publications sur ces thèmes. Parmi les plus récentes on peut citer «Secondos – Le processus d'intégration des jeunes adultes issus de la migration espagnole et italienne en Suisse» ainsi que «La précarité contagieuse. Les conséquences de l'aide sociale sur le statut de séjour des personnes de nationalité étrangère» (voir bibliographie). Contact: Claudio.Bolzman@ies.unige.ch

Bibliographie

- Bolzman, Claudio, 1996, Sociologie de l'exil. Une approche dynamique. Zurich: Seismo.
- Bolzman, Claudio; Poncioni, Raffaella; Rodari, Sophie et Jean-Pierre Tabin, 2002, La précarité contagieuse. Genève et Lausanne, Les Editions IES et EESP.
- Bolzman, Claudio; Fibbi, Rosita et Marie Vial, 2003 «Secondos». Le processus d'intégration des jeunes issus de la migration espagnole et italienne en Suisse. Zurich: Seismo.
- Carreras, L. et Christiane Perregaux, 2002, Histoires de vie, histoires de papiers, Lausanne: Editions d'En Bas.
- Cattafi-Maurer, F. et al., 1998, Vivre en précarité. L'accès à une formation professionnelle des jeunes migrants en situation juridique précaire. Genève: Université de Genève, Centre de Contact Suisses-Immigrés.
- Eckmann, Monique; Bolzman, Claudio et Gérard de Rham, 1994, Jeunes sans qualification. Trajectoires, situations, stratégies. Genève: Les Editions IES.
- Ehret, Rebekka, 1999, Charte et programme d'action de l'exécutif cantonal concernant la politique d'intégration de Bâle-Ville. Bâle.
- Fibbi, Rosita; Wanner, Philippe; Bülent, Kaya et Etienne Piguet, 2003, à paraître, Second generation immigrants from Turkey in Switzerland. In: Vermeulen, H. and M. Krul (éd.), The second generation in Europe.
- Hämmig, Oliver, 2000, Zwischen zwei Kulturen. Spannungen, Konflikte und ihre Bewältigung bei der zweiten Ausländergeneration. Opladen: Leske+Budrich.
- Haug, Werner, 1995, La Suisse: terre d'immigration, société multiculturelle. Berne: Office fédéral de la statistique.
- Hutmacher, Walo, 1993, Quand la réalité résiste à la lutte contre l'échec scolaire. Genève: Service de la recherche sociologique.
- Kiss, E., 2002, Action humanitaire 2000. Acte généreux pour une meilleure intégration? Genève: Travail de diplôme, IES.
- Lévy, René, 2002, Meso-social Structures and Stratification Analysis – a Missing Link? In: Revue suisse de sociologie 28, 2: 193-215.
- Lischer, Rolf, 1997, Intégration: une histoire d'échecs? Les enfants et les adolescents étrangers face au système suisse de formation. Berne: Office fédéral de la statistique.
- Müller, Romano, 2001, Die Situation der ausländischen Jugendlichen auf der Sekundarstufe II. Integration oder Benachteiligung? In: Schweizerische Zeitschrift für Bildungswissenschaften 3: 47-80.
- ODR Office fédéral de réfugiés, 2000, Action humanitaire 2000: grandes lignes. Berne: Département fédéral de justice et police, le 1^{er} mars.
- OFIAMT et LINK, 1997, Baromètre des places d'apprentissage. Berne, avril.
- OFS Office fédéral de la statistique, 2000, L'enquête suisse sur la population active (ESPA) en 2000. Neuchâtel.
- OFS Office fédéral de la statistique, 2002, Annuaire statistique de la Suisse. Neuchâtel.
- Pauchard, C., 1999, Différences, inégalités, discriminations. In: Bolzman, Claudio et Jean-Pierre Tabin, (éd.), Populations immigrées: quelle insertion? quel travail social? Genève et Lausanne: Les Editions IES et EESP, 207-210.
- Sofi, G., 2001, Jeunes kurdes en quête d'identité. Genève: Travail de diplôme, IES.
- Stocker, E. 1999, Une sélection des indicateurs de l'enseignement en Suisse. Neuchâtel: OFS.
- Witzig-Marinho, Ana-Maria, 1996, Jeunes portugaises après l'école primaire: rêves et réalités. Université de Neuchâtel, Faculté de lettres.